

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 septembre, le conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session exceptionnelle, à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Christian PICARD, Maire.

Etaient présents : Jean-Luc SAUVAGE / Delphine LUPART / Virginie VALLIENNE / Philippe DELAPORTE / Mickaël JACQUART / Michel SAROT / Christophe SERGENT / Gérard LEPERE / Philippe POUPART

Etaient absents(es) : Christian PICARD / Alexandre DEMONCHY / Stéphanie LAURENT / Romuald BOUTELEUX/ Christophe RINGARD

Pouvoirs : Stéphanie LAURENT donne pouvoir à Jean-Luc SAUVAGE, Alexandre DEMONCHY donne pouvoir à Gérard LEPERE.

Secrétaire de séance : LUPART Delphine

Ouverture de séance à 18H30

ORDRE DU JOUR :

- Statuer sur le projet de délibération concernant la participation obligatoire au 1^{er} janvier 2026 pour la PSC (protection sociale complémentaire) en vue de la saisine du CST (comité social territorial)

Statuer sur le projet de délibération concernant la participation obligatoire au 1er janvier 2026 pour la PSC (protection sociale complémentaire) en vue de la saisine du CST (comité social territorial)

Monsieur Sauvage explique que les agents ont été reçu afin de leur expliquer le sujet : un diaporama a été diffusé. Les deux agents absents ont reçu par courrier les documents explicatifs accompagnés d'une correspondance et d'un questionnaire à retourner à la collectivité.

Tous les agents ont actuellement une mutuelle.

Les membres du conseil échantent de nouveau sur le choix de l'offre collective ou mutuelle individuelle (convention de participation conclue par le CDG ou contrats labellisés).

A l'unanimité, ils optent **pour l'instauration d'une participation au financement des contrats et règlements labellisés des agents de la collectivité pour le risque santé.**

Confirmation du montant de la participation de 45 € par agent concerné.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50

The block contains several handwritten signatures in blue and black ink. On the right side, there are two specific signatures with names written above them: 'M. DEMONCHY P.O.' and 'H. Laurent P.O.'. The other signatures are more stylized and do not have names written next to them.